

Réfection intégrée de l'avenue Viscount, de la place Harrold et de l'avenue Veteran
Séance d'information publique #1 (du 17 juin au 8 juillet 2024)

Commentaires/Réponses

	Synthèse des commentaires	Réponse
1	Il y a une boîte aux lettres communautaire à l'angle de l'avenue Viscount et de l'avenue Carling. La camionnette de distribution du courrier pourra-t-elle se garer pour desservir cette boîte aux lettres communautaire?	La distribution du courrier ne sera pas interrompue pendant les travaux. Advenant que l'accès à la boîte aux lettres communautaire ne puisse être maintenu, Postes Canada en sera avisée et pourra déplacer la boîte aux lettres de façon temporaire pendant les travaux.
2	Pourquoi élargissez-vous les trottoirs et ajoutez-vous des dos d'âne allongés?	Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris les dos d'âne allongés, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h lorsque des travaux de réfection ont lieu. La Ville privilégie une largeur de trottoir de 2,0 mètres. La largeur de trottoir minimale exigée par la Ville est de 1,8 m, conformément aux critères des normes d'accessibilité. En conséquence, les trottoirs doivent être élargis pour répondre aux exigences minimales et puisqu'il y a encore de la place, le trottoir sera élargi à 2,0 m.
3	Effectuez-vous des inspections avant le début des travaux?	L'entrepreneur est tenu de procéder à une inspection avant le début des travaux. La firme d'experts-conseils embauchée par l'entrepreneur pour effectuer l'inspection préalable aux travaux enverra une lettre à toutes les adresses situées dans les environs immédiats pour expliquer comment planifier une inspection et demander une autorisation d'accès à tout ou partie de l'intérieur ou de l'extérieur de la résidence. Il convient de noter que les propriétaires ne sont pas obligés d'acquiescer à cette demande. L'entrepreneur est responsable de tout dommage survenu. Ainsi, le fait de documenter l'état des lieux avant les travaux permettra d'établir si les dommages étaient déjà présents ou s'ils ont été occasionnés par l'entrepreneur.
4	En ce qui concerne les mesures de modération de la circulation qui doivent être prises sur la place Harrold, vous devriez repenser le projet d'installer cinq dos d'âne allongés et de fixer la vitesse à 30 km/h, car de telles mesures sont inutiles dans une rue sans issue.	Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris les dos d'âne allongés, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h lorsque des travaux de réfection ont lieu. Lorsque les études techniques détaillées auront lieu, le nombre de dos d'âne nécessaires sur la place Harrold sera revu en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une rue sans issue.
5	Comment se déroule le remplacement des conduites en plomb?	Option 1 Vous pouvez décider de faire les travaux vous-même en faisant appel à votre propre entrepreneur. Il n'y a qu'une contrainte : vous ne pouvez pas faire vos travaux pendant que l'entrepreneur de la Ville travaille non loin de chez vous et lorsque ce dernier remplace la conduite de raccordement au service d'eau jusqu'à la limite de votre propriété. Les travaux qui se dérouleraient en même temps sur votre terrain, non loin du

		<p>chantier, pourraient poser des risques pour la sécurité de l'entrepreneur de la Ville. Il est possible que vous puissiez exécuter des travaux lorsque l'entrepreneur de la Ville travaille à une certaine distance de votre résidence, mais il faudrait tout d'abord vous entendre avec l'entrepreneur de la Ville. Vous pouvez aussi remplacer votre conduite de raccordement au service d'eau avant ou après les travaux de la Ville.</p> <p>Option 2</p> <p>Il se peut que l'entrepreneur de la Ville soit disposé à remplacer votre conduite de raccordement au service d'eau alors qu'il procède au remplacement de la conduite de raccordement qui se rend jusqu'à la limite de votre propriété. Si l'entrepreneur de la Ville accepte de le faire et que vous retenez cette option, vous devrez alors embaucher l'entrepreneur de la Ville et le payer directement. Si cette option vous intéresse, vous n'avez qu'à communiquer avec l'entrepreneur pour connaître sa disponibilité et les modalités de cette option. Nous vous donnerons les coordonnées de l'entrepreneur de la Ville avant le début des travaux.</p> <p>Pour les deux options ci-dessus, vous pouvez demander une remise pouvant atteindre 1 000 \$ dans le cadre du Programme de remplacement des conduites en plomb si c'est le type de conduite que vous avez. Notez également qu'un permis de construire est obligatoire. Veuillez visiter ottawa.ca/conduitesenplomb pour en savoir plus sur le programme.</p>
6	À quel endroit les travaux commenceront-ils?	La Ville n'impose pas de plan de travail à l'entrepreneur, car cela risque d'augmenter inutilement les prix. Une fois le contrat attribué, l'entrepreneur doit fournir un calendrier indiquant les rues sur lesquelles les travaux auront lieu en premier. Toutefois, il se peut fort bien que l'entrepreneur choisisse de commencer par les raccordements à exécuter à l'infrastructure qui se trouve à l'intersection de l'avenue Carling et du chemin Merivale, puis qu'il enchaîne avec les travaux prévus sur l'avenue Viscount, et ainsi de suite.
7	Jusqu'où creuserez-vous pour atteindre la limite des propriétés? Quatre pieds?	Le remplacement des conduites de raccordement aux services d'eau et d'égout dans l'emprise de la Ville nécessite des travaux d'excavation allant jusqu'à la limite des propriétés et à environ deux mètres de part et d'autre de la vanne d'arrêt du service d'eau (également appelée poteau de service d'eau).
8	Sur la place Harold, allez-vous déterrer une conduite de raccordement qui a été remplacée il y a 4 ou 5 ans?	De nouvelles conduites seront installées jusqu'à la limite de votre propriété, quel que soit l'état des conduites en place. Nous agissons ainsi pour nous assurer qu'il n'y aura pas de point faible (épissures ou raccordements) dans les conduites de raccordement qui passent sous la chaussée ou le trottoir.
9	Actuellement, les problèmes d'accumulation d'eau observés à l'intersection du chemin Merivale et de l'avenue Viscount feront-ils l'objet de correctifs?	Oui, les élévations des chaussées et les puisards prévus dans le cadre du projet feront en sorte que le drainage sera adéquat à ces endroits.
10	Peut-on ajouter des arbres dans le parc de la place Harrold?	Cette question sera examinée avec les Services forestiers de la Ville à l'étape des études techniques détaillées.
11	Étant donné que les travaux s'étaleront sur plusieurs années, quelle sera l'approche pour ce qui est des excavations?	La Ville n'impose pas de plan de travail à l'entrepreneur, car cela risque d'augmenter inutilement les prix. Une fois le contrat attribué, l'entrepreneur doit fournir un calendrier indiquant les rues sur lesquelles les travaux auront lieu en premier. Toutefois, il se peut fort bien que l'entrepreneur choisisse de commencer par les raccordements à exécuter à l'infrastructure qui se trouve à l'intersection de l'avenue Carling et du chemin

		Merivale, puis qu'il enchaîne avec les travaux prévus sur l'avenue Viscount, et ainsi de suite.
12	À quel moment de la journée les travaux auront-ils lieu?	La Ville n'impose pas de plan de travail à l'entrepreneur, car cela risque d'augmenter inutilement les prix. Une fois le contrat attribué, l'entrepreneur doit fournir un plan indiquant les jours et heures de travail prévus. Toute proposition de travaux de nuit ou de fin de semaine doit être soumise à l'approbation de la Ville. Les travaux de nuit qui se dérouleront en dehors des heures habituelles devront faire l'objet d'une exemption approuvée au Règlement sur le bruit, auquel cas les résidents seront avisés. En règle générale, les entrepreneurs travaillent de 7 h ou 7 h 30 à 17 h ou 18 h du lundi au vendredi. Bien que cela ne soit pas courant pour des travaux exécutés dans des rues résidentielles, il se peut que l'entrepreneur doive travailler la nuit ou la fin de semaine dans le cas de certains travaux. L'entrepreneur retenu par la Ville doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de perturber le quotidien des gens. Néanmoins, comme vous l'imaginez, vous devez vous attendre à certains désagréments pendant les travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit, de la poussière et des vibrations.
13	Où ira la neige?	La neige sera accumulée dans l'emprise de la Ville comme c'était le cas avant les travaux. Les travaux ne devraient pas se poursuivre pendant l'hiver; toutefois, il convient de noter que les lieux peuvent être laissés temporairement dans l'état où ils se trouvent jusqu'à ce que l'entrepreneur revienne au printemps suivant pour achever les travaux.
14	Les travaux auront-ils une incidence sur les rats?	La possibilité d'exiger de l'entrepreneur qu'il procède à une dératisation avant et pendant les travaux sera examinée à l'étape des études détaillées.
15	Peut-on inscrire (avec de la peinture) la mention RALENTIR au milieu de la chaussée? Pas là où les voitures sont stationnées.	Commentaire noté. Cette question sera examinée avec les services de la circulation de la Ville à l'étape des études techniques détaillées.
16	La place Harrold doit-elle être une rue à sens unique?	Oui. Compte tenu de l'élargissement des trottoirs qui sera réalisé pour répondre aux normes de conception de la Ville, la largeur de chaussée prévue ne peut pas être modifiée pour accueillir une circulation bidirectionnelle.
17	Allez-vous installer des panneaux de 30 km/h?	Oui, des panneaux indiquant une limite de vitesse de 30 km/h seront placés à l'entrée de la communauté, et la directive s'appliquera à toutes les rues.
18	À quel endroit les résidents pourront-ils stationner leur véhicule dans la rue lorsque toutes les rues adjacentes seront en chantier?	Il est possible que vous ne puissiez pas avoir accès à votre entrée de cour lorsque l'entrepreneur travaillera devant votre résidence. Toutefois, vous aurez accès à votre résidence en tout temps. En cas de perturbation temporaire du stationnement, vous pourrez vous procurer un permis de stationnement sur rue temporaire qui vous permettra de vous garer à moins de deux pâtés de maisons de votre domicile. Les résidents ayant des véhicules électriques devront trouver d'autres lieux de recharge si l'accès est interdit. L'utilisation de rallonges électriques sur l'emprise publique n'est pas permise. La Ville et l'entrepreneur veilleront à ce que des places de stationnement adéquates soient disponibles à proximité de votre domicile. Si vous avez des besoins particuliers, veuillez communiquer avec la gestionnaire de projet de la Ville.

19	J'aime bien les plans visant à faire de la place Harrold une rue à sens unique et à installer des dos d'âne allongés sur les chaussées visées par le projet.	Commentaire noté.
20	Beaucoup de jeunes enfants du secteur se rendent à l'école à vélo en roulant soit sur le trottoir, soit sur la chaussée. La présence de trottoirs à faible dénivellation facilitera l'apprentissage des jeunes. Sur la route, la mise en place de bandes cyclables et d'autres mesures de sécurité pour les cyclistes serait très appréciée.	Commentaire noté. Les mesures relatives à la sécurité à vélo seront examinées avec les services de la circulation de la Ville à l'étape des études techniques détaillées.
21	Très beau projet dans l'ensemble et excellente intégration des passages pour piétons et des intersections surélevés! Ma seule suggestion est que l'on réfléchisse à la possibilité de transformer les intersections nord et sud de la place Harold en une seule grande intersection surélevée combinée dotée de bornes ou de jardinières pour séparer la chaussée.	La circulation sera maintenue sur l'avenue Veteran jusqu'aux intersections de la place Harrold. Cela permettra de réduire la circulation sur la place Harrold.
22	Avenue Viscount —Je suis tout à fait favorable à ce que l'on ralentisse la vitesse des voitures en rétrécissant les chaussées et en mettant en place des dispositifs de modération de la circulation. Je me demande toutefois s'il ne serait pas possible de remplacer le béton (p. ex. des trottoirs plus larges et des avancées de trottoir en béton) par des aménagements plus verts, p. ex. du gazon le long des trottoirs, des avancées de trottoir engazonnées. Les vieux arbres disparaissent dans cette rue à cause des maladies et des intempéries, et il est difficile de trouver de l'espace pour faire pousser de nouveaux arbres. On pourrait profiter de l'occasion pour créer cet espace.	Commentaire noté. La possibilité d'aménager des avancées de trottoir engazonnées sera examinée avec les services de la circulation de la Ville.
23	Avenue Viscount —La réduction du nombre de places de stationnement est une bonne chose, mais n'avez-vous pas un peu trop réduit le nombre de places du côté ouest? Un immeuble d'appartements sera construit au coin de l'avenue Carling et du chemin Merivale, et comme il n'y aura pas de stationnement, les résidents utiliseront l'avenue Viscount pour garer leur voiture. Place Harrold/avenue Veteran — Je suis d'accord avec	Le commentaire sur l'accès à de l'eau est noté. Les questions de l'aménagement paysager et des caractéristiques de rue seront examinées au cours des études techniques détaillées. Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.

	<p>tout, mais l'avenue Veteran a besoin de dispositifs de modération de la circulation. Est-il possible d'installer un point d'eau du côté est de la place Harrold (aire gazonnée)? Grand potentiel pour un jardin communautaire, l'accès à de l'eau serait très utile.</p>	
24	<p>J'aimerais bien savoir quels sont les avantages d'une réduction du nombre de places de stationnement sur l'avenue Viscount. J'ai l'impression qu'il s'agit d'un cas de « pas dans ma cour » — les résidents ne veulent pas que les employés de l'hôpital se garent dans la rue... Je ne vois pas l'avantage qu'il y a à élargir les trottoirs et à réduire le nombre de places de stationnement. Les dos d'âne, oui. Je suis pour la modération de la circulation, mais cela peut se faire sans qu'il y ait des pertes de places de stationnement. Un immeuble d'appartements est en train d'être construit au coin de l'avenue Carling et du chemin Merivale, et il n'y aura pas de stationnement — comment pouvons-nous réduire le nombre de places de stationnement au niveau des immeubles et réduire en même temps le nombre de places de stationnement dans les rues?</p>	<p>Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.</p>
25	<p>Nous avons deux voitures et nous comptons sur le stationnement sur rue le soir, ce qui nous évite de déplacer sans cesse les voitures. Je ne veux pas faire passer nos besoins avant ceux concernant la sécurité de la communauté. Je crois cependant qu'il est possible de satisfaire les deux.</p>	<p>Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.</p>
26	<p>J'ai remarqué dans la présentation qu'il était question de donner plus d'espace aux arbres — j'en déduis que les trottoirs seraient élargis vers la rue, mais en quoi cela donne-t-il plus d'espace aux arbres? Par ailleurs, les fauteuils roulants, les poussettes et même deux personnes côte à côte peuvent circuler sur les trottoirs — pourquoi les élargir? Quel est l'avantage? En fin de compte, je crois que la modération de la</p>	<p>Il y aura plus d'espace disponible pour la croissance du couvert végétal une fois les travaux terminés que dans les conditions actuelles où les branches nuisent à la circulation. Pour des raisons d'accessibilité, les trottoirs doivent avoir une largeur de 1,8 m afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de dépasser une autre personne en fauteuil roulant. La largeur minimale des trottoirs fixée par la Ville est de 1,8 m. Cependant, la Ville préfère des trottoirs dont la largeur est de 2,0 mètres. En conséquence, les trottoirs doivent dans un premier temps être élargis pour répondre à la norme de largeur minimale, mais comme il y a plus de place, ils seront d'une largeur de 2,0 m. Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris le rétrécissement des chaussées ainsi que l'aménagement de dos d'âne, d'avancées de trottoir et de passages pour piétons surélevés, ont été réalisées selon les lignes directrices</p>

	circulation est l'objectif à atteindre après celui de l'infrastructure? Pourrions-nous atteindre cet objectif sans perdre de places de stationnement sur l'avenue Viscount?	relatives à l'aménagement de rues où la vitesse sera limitée à 30 km/h. Il n'existe aucune solution permettant de modérer la circulation et de maintenir l'ensemble des places de stationnement sur l'avenue Viscount.
27	Merci pour ce plan réfléchi! Je suis très favorable aux mesures de modération de la circulation, en particulier sur l'avenue Veteran, près du parc de la place Harrold, et à l'intersection du chemin Merivale et de l'avenue Viscount. Nous avons de jeunes enfants et nous voyons constamment des conducteurs passer à toute vitesse à ces deux endroits. J'aime aussi l'idée de transformer la place Harrold en une rue à sens unique... c'est tout simplement logique!	Commentaire noté.
28	Cela étant dit, je suis très préoccupé par l'élimination d'un si grand nombre de places de stationnement sur l'avenue Viscount. Comme presque toutes les entrées de cour de l'avenue sont partagées, le stationnement sur rue est essentiel pour les visiteurs et pour les familles qui ont plus d'un véhicule (pour pouvoir permuter les voitures dans les entrées). Je ne vois aucun inconvénient à ce que les employés de l'hôpital stationnent leur véhicule sur l'avenue Viscount pendant la journée, et j'utilise beaucoup le stationnement sur rue les soirs et les fins de semaine lorsque ma famille vient rendre visite à mes jeunes enfants.	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.
29	Je m'inquiète également des perturbations qui toucheront la partie avant de nos cours. Nous avons perdu un vieil érable il y a quelques années et nous venons de le faire remplacer par un nouvel arbre de la Ville, et je ne voudrais pas le voir disparaître lui aussi. J'ai également une grande passion pour le jardinage, et mes enfants et moi avons aménagé un jardin en gradins assez élaboré sur la partie surélevée créée par le système racinaire de l'ancien arbre. J'aimerais en savoir plus sur l'ampleur des perturbations prévues et sur les mesures envisagées pour la remise en état des lieux.	Pour exécuter des travaux dans les limites de propriété de la Ville, notamment pour remplacer des conduites d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés privées, il faut souvent enlever les éléments d'aménagement paysager dans les zones d'excavation. Avant le début des travaux, on dressera l'inventaire des végétaux et de l'aménagement paysager. L'entrepreneur devra ensuite remettre les zones perturbées dans un état se rapprochant le plus possible de leur état actuel. Toutefois, si vous avez des espèces végétales particulières ou si vous aimez beaucoup certaines plantes, il peut être opportun de les transplanter ailleurs sur votre terrain.

30	Inquiétudes quant à la limitation du nombre de places de stationnement sur rue. Un nouvel immeuble d'appartements de faible hauteur doit être construit au 1240, avenue Carling, et il ne comportera pas de stationnement, ce qui signifie que les résidents devront probablement garer leur voiture sur l'avenue Viscount. La réduction proposée du nombre de places de stationnement compliquera la tâche des résidents, qui auront du mal à trouver une place pour leur véhicule.	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.
31	Je suis d'accord avec le rétrécissement de la chaussée de l'avenue Viscount et j'aimerais que la Ville considère l'ajout d'aires gazonnées ou de verdure au lieu de se limiter à élargir les trottoirs. De plus, notre rue compte plusieurs vieux arbres qui ont été endommagés au cours d'orages récents. J'espère que la priorité sera accordée à la protection des arbres ainsi qu'à la plantation de nouveaux arbres lorsque la situation le permet.	La possibilité d'aménager des avancées de trottoir engazonnées sera examinée avec les services de la circulation de la Ville au moment des études techniques détaillées. Dans la mesure du possible, les arbres seront protégés. La plantation de nouveaux arbres sera examinée avec les Services forestiers de la Ville à l'étape des études techniques détaillées.
32	Devant ma maison, il y a à Ville un chêne rouge, une épinette bleue et l'extrémité d'une haie de cèdres qui se trouvent dans l'emprise de la Ville et que j'aimerais que l'on protège pendant les travaux.	Pour exécuter des travaux dans les limites de propriété de la Ville, notamment pour remplacer des conduites d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés privées, il faut souvent enlever les éléments d'aménagement paysager dans les zones d'excavation. Avant le début des travaux, on dressera l'inventaire des végétaux et des aménagements paysagers. L'entrepreneur devra remettre les zones perturbées dans un état se rapprochant le plus possible de leur état actuel. Toutefois, si vous avez des espèces végétales particulières ou si vous aimez beaucoup certaines plantes, il peut être opportun de les transplanter ailleurs sur votre propriété. Selon l'emplacement des conduites de raccordement par rapport aux arbres en question, il se peut que l'on puisse chemiser la conduite d'égout plutôt que de la remplacer ou installer une conduite d'eau à l'aide de techniques ne nécessitant pas d'excavation afin de protéger certains arbres. Cette question sera examinée plus attentivement dans le cadre des études techniques détaillées.
33	Le rétrécissement de l'avenue Viscount à l'intersection de l'avenue Carling rendra la conduite difficile lorsque des bancs de neige seront présents. Dans l'état actuel des lieux, il faut être prudent. L'espace disponible à cet angle de rue est parfait pour la conduite.	Commentaire noté. Les services de planification de la circulation de la Ville examineront les problèmes liés au déneigement avec les services des opérations.
34	J'aime l'espace qu'offre présentement l'avenue Viscount. On ne se sent pas en danger de collision, comme c'est le cas sur l'étroite avenue Parkdale à partir de l'avenue Carling en direction nord. Je ne	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet l'élargissement des trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.

	recommanderais donc pas de rétrécir l'avenue Viscount. J'aimerais aussi que l'on conserve l'îlot de l'avenue Viscount. Il apporte de la sérénité dans le secteur. La perte de places de stationnement va gêner les gens, en particulier les visiteurs qui arrivent en voiture, ainsi que les véhicules de service. Se garer dans la rue est présentement un défi.	
35	Je m'interroge sur le nombre de dos d'âne prévus sur la place Harold et moins sur l'extrémité ouest de l'avenue Viscount où les excès de vitesse sont fréquents au coin de la rue en direction de l'avenue Carling. J'aime beaucoup l'îlot sur l'avenue Viscount car il offre un peu de verdure et permet d'accumuler la neige en hiver. Peut-être pourrait-on considérer la mise en place d'une œuvre d'art pour souligner la nature patrimoniale du secteur?	Le nombre de dos d'âne allongés sur la place Harrold sera revu; cependant, il convient de noter qu'il existe des critères précis à respecter en ce qui concerne l'espacement et l'emplacement des dos d'âne. Le passage piétonnier surélevé à l'intersection du chemin Merivale et de l'avenue Viscount devrait réduire les excès de vitesse dans ce secteur. Nous vous remercions d'avoir suggéré cet emplacement pour une œuvre d'art. Tous les projets de voirie de la Ville d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars sont assortis de fonds destinés à l'art public, mais il arrive parfois que ces fonds soient accumulés et investis dans un projet d'art public de plus grande importance. Votre suggestion sera examinée plus en détail avec les responsables du programme d'art public de la Ville au moment des études techniques détaillées.
36	Je suis préoccupé par les mesures proposées pour modérer la circulation et réduire la largeur de la chaussée dans la partie ouest de l'avenue Viscount, en particulier à l'endroit où elle croise l'avenue Carling. Pendant l'hiver, le volume de neige qui s'accumule à cet endroit en raison des itinéraires des déneigeuses peut compliquer la vie des résidents qui doivent entrer dans les entrées de cour des trois maisons les plus proches de l'avenue Carling. L'ajout d'avancées de trottoir et d'un passage piétonnier surélevé à la hauteur de l'avenue Carling sera à mon avis très problématique pendant l'hiver, car il sera difficile de s'engager sur l'avenue Carling.	Commentaire noté. Les services de planification de la circulation de la Ville examineront les problèmes liés au déneigement avec les services des opérations.
37	Je suis également préoccupé par la multiplication des rats dans le cadre de ces travaux, car ils continuent d'avoir accès aux bennes à ordures du restaurant situé à l'angle de l'avenue Carling et de l'avenue Vicomte. Il a fallu beaucoup de temps pour convaincre le restaurant de payer pour un programme de dératisation (après avoir payé moi-même pendant des années) et je crains	La possibilité d'exiger de l'entrepreneur qu'il procède à une dératisation avant et pendant les travaux sera examinée à l'étape des études détaillées.

	que les travaux aggravent le problème et causent encore plus de dommages à ma propriété.	
38	<p>Nous avons du mal à accepter la transformation de la place Harrold en une rue à sens unique.</p> <p>L'augmentation du flux de véhicules au bout de la rue (près de l'îlot de verdure actuel) qui découlerait de ce changement va quelque peu à l'encontre de l'objectif de facilitation et de modération de la circulation, puisque les gens accéléreront pour faire le tour complet du cercle au lieu de parcourir simplement la moitié de la distance (au maximum). Si l'on ajoute à cela l'augmentation des émissions due aux 250 mètres supplémentaires parcourus par chaque voiture qui s'engage dans la rue ainsi que la durée de vie de cette modernisation (30 ans?), on peut s'interroger sur les avantages que cette transformation procure. En outre, le déneigement effectué par le personnel de la Ville serait nettement plus compliqué et dangereux. La Ville utilise des niveleuses pour déneiger la Ville, et celles-ci circulent à contre-courant de la circulation (si la rue devenait à sens unique comme le montre la présentation) afin de pousser la neige dans les îlots centraux plutôt que sur les trottoirs. Cela serait-il encore possible si la rue devient à sens unique, dans la direction opposée, et si elle est rétrécie par les trottoirs plus larges?</p>	La largeur de rue proposée, qui vise à respecter les lignes directrices relatives à l'aménagement de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, ne permet pas une circulation dans les deux sens. Les services de planification de la circulation de la Ville examineront les problèmes liés au déneigement avec les services des opérations.
39	Si les rues ne peuvent pas rester à double sens, la proposition de relier les îlots gazonnés aux îlots centraux devrait être reconsidérée.	Commentaire noté. Cette question sera examinée à l'étape des études techniques détaillées.
40	Le présent projet entraîne une augmentation des restrictions en matière de stationnement (nombre de places disponibles) sur les avenues Viscount et Veteran, mais n'apporte aucune modification de ce genre sur la place Harrold. L'augmentation des restrictions sur ces avenues ne fera qu'inciter le personnel de l'hôpital et les visiteurs garer leurs véhicules sur la place Harrold, ce qui augmentera la	L'augmentation des restrictions en matière de stationnement sur les avenues Viscount et Veteran est nécessaire pour respecter les lignes directrices relatives à l'aménagement de rues où la vitesse sera limitée à 30 km/h en raison des mesures de modération de la circulation, notamment le rétrécissement de la chaussée, les avancées de trottoir et les dos d'âne allongés. Il n'est cependant pas nécessaire d'augmenter les restrictions relatives au stationnement sur la place Harrold pour respecter les lignes directrices; toutefois, cette question sera examinée dans le cadre des études techniques détaillées.

	<p>circulation et la densité autour de la pataugeoire et de l'aire de jeu (les enfants tenteront de voir entre les voitures garées avant de traverser la rue, etc.). Nous aimerions qu'un renforcement des restrictions en matière de stationnement soit également considéré sur la place Harrold, car le déneigement est déjà considérablement entravé par les voitures du personnel de l'hôpital qui y sont garées. Le rétrécissement de la rue et l'augmentation du nombre de voitures garées sur la place Harrold ne feront qu'aggraver la situation.</p>	
41	<p>Signalisation de la bretelle d'accès au parc de la place Harrold. Une signalisation claire et bien visible doit être mise en place pour avertir les automobilistes de la présence d'une bretelle menant à l'entrée du parc de la place Harrold, du côté nord-ouest de celui-ci. Rien n'indique actuellement qu'une entrée pour le parc se trouve à cet endroit.</p>	<p>Commentaire noté. Cette question sera examinée avec les services de la circulation de la Ville à l'étape des études techniques détaillées.</p>
42	<p>Stationnement et accès sécurisé pour les personnes qui viennent à la pataugeoire et au parc. Tout au long de l'année, de nombreuses familles se rendent en voiture sur la place Harrold pour jouer dans le parc. J'ai vu beaucoup trop de situations où un accident a été évité de justesse alors que des enfants et des adultes se rendaient au parc ou en revenaient. Je me demande s'il ne serait pas plus sécuritaire d'avoir des places de stationnement sur cette partie de la rue transversale (côté parc), de sorte que personne n'ait à traverser la chaussée au milieu du pâté de maisons pour se rendre au parc.</p>	<p>Des places de stationnement sont prévues sur la place Harrold, du côté où se trouve le trottoir, expressément pour des raisons d'accessibilité. La largeur de la chaussée proposée ne permet pas de stationner des deux côtés.</p>
43	<p>« Cédez le passage » ou « Arrêt » à l'intersection de la place Harrold et de l'avenue Veteran J'ai remarqué que de nombreuses personnes circulant sur la place Harrold ne prennent pas le temps de vérifier la circulation sur l'avenue Veteran avant de tourner de la place Harrold à l'avenue Veteran. Cette intersection, qui est empruntée par des enfants et des familles qui se rendent au parc, peut être très achalandée les soirs, les fins de semaine</p>	<p>Commentaire noté. Cette question sera examinée à l'étape des études techniques détaillées.</p>

	et pendant les chaudes journées d'été. Je me demande si un panneau d'arrêt ne serait pas plus sécuritaire que les panneaux demandant de céder le passage qui se trouvent actuellement sur la place Harrold à cette intersection.	
44	La neige n'est pas ramassée sur la place Harrold, mais seulement poussée vers la bordure de la boucle intérieure, ce qui crée des bancs de neige qui empiètent progressivement sur la chaussée au cours de l'hiver. En fin de compte, on aboutit à une voie de circulation, notamment parce que les conducteurs de déneigeuse semblent hésiter à s'approcher trop près de la boîte aux lettres située en face des numéros 35/39. À cela s'ajoute le fait que les employés de Royal Ottawa garent régulièrement leur véhicule sans être dérangés ni mis à l'amende l'hiver pendant leur journée de travail de 8 heures. Dans quelle mesure la rue sera-t-elle praticable après ces travaux de réfection qui entraîneront le rétrécissement structurel de la chaussée et l'avancée de trottoir devant le no 39?	Les services de planification de la circulation de la Ville examineront les problèmes liés au déneigement avec les services des opérations. Le déplacement des boîtes aux lettres sera examiné avec Postes Canada.
45	L'obligation de circuler en sens unique sur une plus longue distance combinée à la fermeture de la boucle intérieure obligera les occupants des dix maisons situées plus près de l'avenue Veteran et les employés de Royal Ottawa à faire régulièrement le tour de la place Harrold, ce qui augmentera la circulation dans les environs de l'impasse. Pourquoi?	En raison du rétrécissement de la chaussée pour respecter les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h et de l'élargissement des trottoirs, la largeur de rue proposée ne convient pas à une circulation à double sens.
46	La Ville propose l'aménagement de dos d'âne allongés. Mais à quelle vitesse croyez-vous que nous roulons ici?	Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris les dos d'âne allongés, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h lorsque des travaux de réfection ont lieu.
47	Si les passages pour piétons sont en retrait par rapport à la bordure de rue parallèle au passage pour piétons, le déneigement du trottoir en hiver ne sera pas aligné sur la bordure abaissée. Le passage pour piétons deviendra alors inaccessible du fait que les bordures se trouvent dans la trajectoire des piétons.	Les services de planification de la circulation de la Ville examineront les problèmes liés au déneigement avec les services des opérations.

48	Y aura-t-il des mesures de modération de la circulation pour le chemin Merivale et l'avenue Carling?	Pas dans le cadre du présent projet, car cette question est hors de sa portée. Cependant, l'équipe du futur projet portant sur le chemin Merivale et l'avenue Carling est consciente des préoccupations de la population.
49	Le passage pour piétons situé à l'intersection de l'avenue Viscount et du chemin Merivale ne pose pas de problème, il est donc inutile d'aménager un passage piétonnier surélevé. Le véritable problème, c'est que les automobilistes ne respectent pas le panneau d'arrêt.	La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du futur projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent. Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris les dos d'âne allongés, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h lorsque des travaux de réfection ont lieu. En 2019, le Conseil municipal a approuvé un plan d'action stratégique en matière de sécurité routière qui recommande que toutes les rues, nouvelles ou faisant l'objet d'une réfection, soient des rues où la vitesse sera limitée à 30 km/h.
50	Les automobilistes traversent le passage pour piétons à l'angle de l'avenue Viscount et du chemin Merivale à toute vitesse. Nous aimerions que des mesures soient prises à cet endroit pour rendre la traversée plus sécuritaire.	La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du futur projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent.
51	Dos d'âne allongé sur le triangle Merivale (entre le jardin communautaire et l'avenue Viscount) — Intersection dangereuse pour les piétons, les automobilistes s'engouffrent dans cette voie et, souvent, ne s'arrêtent pas au passage pour piétons. Je comprends que la Ville considère que cela ne fait pas partie des travaux prévus, mais il semble que les entrepreneurs vont devoir excaver une partie de la rue. Je recommande donc vivement d'envisager l'installation d'un dos d'âne allongé à cet endroit pour ralentir la circulation.	La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du futur projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent.
52	La mise en place de mesures de modération de la circulation sur l'avenue Viscount est la bienvenue! Les automobilistes qui arrivent du chemin Merivale tournent souvent rapidement sur l'avenue Viscount. J'invite la Ville à reconsidérer l'ajout d'un dos d'âne allongé avant le passage pour piétons situé sur le chemin Merivale à la hauteur de l'avenue Viscount (à l'est des jardins communautaires), car il s'agit d'un passage très dangereux. Malgré la présence d'un passage pour	La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du futur projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent. Les études techniques relatives à la mise en place de mesures de modération de la circulation, notamment un passage piétonnier surélevé sur l'avenue Viscount, à l'intersection du chemin Merivale, ont été réalisées conformément aux lignes directrices relatives à l'aménagement de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h. La fermeture de l'avenue Viscount à l'intersection du chemin Merivale sera examinée pendant les études techniques préliminaires et détaillées avec les services de la circulation de la Ville.

	<p>piétons, les automobilistes (y compris les chauffeurs des autobus de la Ville) ne s'arrêtent pas et roulent très vite. La Ville pourrait considérer la fermeture de l'avenue Viscount à la hauteur du chemin Merivale, ce qui ferait en sorte que les véhicules ne pourraient pas entrer par le chemin Merivale, mais pourraient sortir par l'avenue Viscount.</p>	
<p>53</p>	<p>Passage pour piétons de l'avenue Viscount à la hauteur du chemin Merivale —Le passage pour piétons qui va de l'avenue Viscount à l'îlot, à l'angle du chemin Merivale et de l'avenue Carling, est très dangereux. On y trouve un panneau d'arrêt pour permettre aux piétons de traverser, mais il est rare que les automobilistes s'arrêtent ou même ralentissent.</p> <p>Il serait important de mettre en place des mesures de modération de la circulation (c.-à-d. une intersection surélevée) ou des feux de passage pour piétons bien visibles afin d'éviter que les piétons ne subissent des blessures graves, voire mortelles.</p>	<p>La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du futur projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent.</p>